

Les Cahiers de droit



Droit pénal général et Législation pénale appliquée aux affaires, par Maurice PATIN, Paul COURJOLLE, Maurice AYDOLOT, Jean-Marie ROBERT, Bibliothèque de l'E.N.O.E.S., Paris, P.U.F., 4^e édition refondue, 1969, 378 pp.

Jean Houde

Volume 10, Number 4, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004715ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004715ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Houde, J. (1969). Review of [*Droit pénal général et Législation pénale appliquée aux affaires*, par Maurice PATIN, Paul COURJOLLE, Maurice AYDOLOT, Jean-Marie ROBERT, Bibliothèque de l'E.N.O.E.S., Paris, P.U.F., 4^e édition refondue, 1969, 378 pp.] *Les Cahiers de droit*, 10(4), 821–821.
<https://doi.org/10.7202/1004715ar>

Chronique bibliographique

Droit pénal général et Législation pénale appliquée aux affaires, par Maurice PATIN, Paul COUJOLLE, Maurice AYDOLOT, Jean-Marie ROBERT, Bibliothèque de l'E.N.O.E.S., Paris, P.U.F., 4^e édition refondue, 1969, 378 pp.

Cette publication est la quatrième édition d'un cours donné en vue de l'obtention du certificat d'études comptables supérieures et du certificat supérieur juridique et fiscal en France. Cette dernière édition s'imposant à la suite de modifications substantielles au droit pénal et plus spécialement au droit pénal appliqué aux affaires en France.

L'ouvrage, bien structuré, est divisé en deux grandes parties, l'une consacrée au droit pénal et à la procédure pénale, l'autre au droit pénal appliqué aux affaires.

La première partie est d'ordre très général, les auteurs y expliquent l'infraction en droit pénal français, l'action publique et ses causes d'extinction, l'organisation et la compétence des juridictions répressives, l'instruction préparatoire, les problèmes de la qualification, la fixation de la peine par le juge. Cette partie s'adresse aux étudiants s'intéressant aux affaires et voulant connaître les rudiments du droit pénal français, elle n'offre pas beaucoup d'intérêt pour le lecteur québécois voire canadien sauf peut-être pour celui qui s'intéresse plus particulièrement au droit pénal comparé. Cette partie, à notre avis, ne rend pas justice au droit pénal français en ce qu'elle le restreint à certains principes généraux valables dans à peu près tous les droits de la même catégorie, dans le monde entier.

La deuxième partie, qui constitue la majeure partie de l'ouvrage porte sur le droit pénal appliqué aux affaires. Dans cette partie, les auteurs expliquent aux étudiants français les principes de droit pénal qui gouver-

nent les sociétés commerciales françaises à responsabilité limitée ou les sociétés par actions. Les auteurs font une synthèse de tout ce qu'ils ont pu trouver dans les différentes lois pénales françaises se rapportant de près ou de loin aux sociétés commerciales. Ils expliquent les infractions à la loi de la Commission des valeurs mobilières française, les mécanismes français de la faillite, les diverses infractions possibles lors de la constitution, la liquidation, etc., des sociétés commerciales.

Encore là, cette deuxième partie, quoique plus complète que la première s'adresse avant tout à l'étudiant français désireux d'obtenir les certificats que nous avons mentionnés plus haut. Cette partie s'adresse également aux praticiens français soucieux d'avoir en leur possession la jurisprudence actuelle sur la législation pénale concernant les affaires.

Cet ouvrage, croyons-nous, aurait avantage à être consulté lors de la préparation de législations concernant les sociétés commerciales et lors d'études spécialisées et approfondies de droit pénal comparé.

Jean HOUDE

Études offertes à André Audinet, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, 348 pp.

Il convient de signaler la parution des « Études offertes à M. André Audinet », Doyen honoraire à la faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence. Cet ouvrage intéressera la majorité des juristes par la variété des titres qui concernent toutes les branches du droit : droit interne et droit international, histoire et droit commercial, droit comparé et doctrine politique, droit romain et économie politique et, d'une manière générale, le droit privé et le droit public.